

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015



ASSURANCES SOCIALES : M. Pierre Laval, Ministre du Travail, fait connaître que les services des Assurances sociales continueront à recevoir, après le 1^{er} juin, les déclarations des employeurs et des employés.

NOUVEAUX DECRETS : Le Ministre de l'Agriculture a fait signer par le Président de la République un nouveau projet de loi relatif à la viticulture et au commerce des vins, ainsi qu'un décret réglementant la constitution et l'utilisation du stock de sécurité des blés.

A PARTHENAY aura lieu, du 9 au 11 juin, le concours spécial de la race bovine parthenaise.

LA VII^e FOIRE DE L'ANJOU : Rappelons qu'elle se tiendra à Angers du 18 au 29 juin et qu'elle comportera également une Exposition Internationale d'Horticulture.

LA FOIRE DE BORDEAUX se tiendra du 15 au 30 juin.

NOS MARAÎCHERS A LONDRES : Sur l'initiative des Chemins de fer de l'Etat, une délégation de maraîchers Nantais vient d'accomplir un intéressant voyage à Londres en vue d'étudier les nouveaux débouchés que nous offre ce marché, pour nos fruits et légumes.

NOS BLÉS EN ANGLETERRE : Depuis le 1^{er} mai dernier, nos exportations de blé français sur l'Angleterre se sont élevées à 271.500 quintaux. Depuis le début de la campagne le tonnage blé et farine dépasse 1.038.000 quintaux.

EN ITALIE, par suite des pluies, des bourrasques et de la grêle, la situation des cultures est déplorable. Le blé est abattu sur de vastes étendues, la rouille a fait son apparition; les champs sont envahis de mauvaises herbes. On estime les dégâts à 15-20 millions de quintaux pour le blé. Beaucoup de maïs n'ont pu être semés.

A BUDAPEST vient de se tenir le 4^e Congrès International du commerce des semences. Quinze pays étaient représentés, avec 200 délégués, dont 21 Français. Les congressistes ont adressé au Sénat des Etats-Unis un télégramme protestant contre le relèvement des droits de douane sur les grains et semences.

PEAUX DE CHEVREAUX : A la foire du 22 mai, à Limoges, 300 douzaines de peaux ont été vendues entre 18 et 19 francs pièce, suivant qualité.

POUR DOUBLER NOTRE FORCE, QUE CHAQUE SYNDIQUE NOUS PRESENTE UN NOUVEAU ADHÉRENT.

JOLI PRINTEMPS



— Vous dites que l'air de la campagne vous réussit ?
Très bien ! J'ai doublé mon appétit et ma belle-mère a attrapé un bon rhume.

L'EXPORTATION DES BLÉS

Les exportations avec primes, auxquelles se livrent en ce moment l'Agriculture et le Commerce, ont été plusieurs fois violemment critiquées. On en attendait un effet immédiat. Comme si c'était possible. Mais les conseillers, ignorant les plus élémentaires lois de l'Economie politique, proposent les plus variés, attaquant nos parlementaires pourtant bien inspirés en cette circonstance, les Associations agricoles, les Chambres d'Agriculture, tout le monde y passe.

Qu'ils relisent la fable de notre vieux La Fontaine, « Conseil tenu par les rats ». Nous rions ensemble. La loi relative à l'aménagement du commerce des blés, votée en décembre 1929, complétée en mars dernier, a eu pour but de remédier à l'effacement des cours. Elle vient d'être mise en suite logique. Comme réponse au dernier effondrement des prix internationaux, un décret, paru la semaine dernière, porte le droit d'entrée à 80 francs au lieu de 50 francs. Le cadenas est fermé avec un tour de clef en plus.

Si les cours ne se sont pas relevés en France, les exportations marchent leur train, c'est que les bons effets des manœuvres entreprises n'ont pas eu le temps de se faire sentir. Du reste, on peut retourner la question, et se demander quelle aurait été la situation sans elles ?

Pouvons-nous espérer pour la campagne prochaine ? Oui. Tout dépendra de notre future récolte et du stock des invendus de 1929.

Il y a surproduction mondiale, le prix du quintal à Londres est tombé à 75-80 francs. Avec un droit d'entrée de 80 francs, le quintal de blé devrait valoir en France 155 à 160 francs. Cette amélioration se réaliserait à coup sûr si nous étions obligés d'acheter un seul sac sur le marché extérieur.

Il y a surproduction en France ; le blé ne vaut que 115-120 francs. C'est dans la maison qu'il faut appliquer le remède, la décongestion. Pour cela, l'exportation est le moyen décisif. Stockage, ensilage, warrantage, mise en réserve, ne sont que des accessoires ; ils ne peuvent que remettre à plus tard, tout au plus canaliser la liquidation.

Le XII^e Congrès de l'Agriculture Française

Le XII^e Congrès de l'Agriculture Française, organisé par la Confédération Nationale des Associations Agricoles (33, rue d'Amsterdam, 33, à Paris) s'est tenu à Paris du 15 au 17 mai.

Les délégués des associations agricoles venus de tous les points du territoire ont, durant trois jours, poursuivi l'étude des graves problèmes qui se posent actuellement devant les agriculteurs de notre pays. Les discussions se sont développées avec ampleur et les revendications agricoles touchant les questions intéressant non seulement l'heure présente mais l'avenir de notre économie rurale, notamment le régime douanier et l'organisation de la production en vue de la vente, ont été précisées avec la plus vigoureuse netteté. Mais ce qu'il y a peut-être de plus caractéristique dans ce Congrès, c'est la volonté qui s'est manifestée à plusieurs reprises de renforcer l'organisation professionnelle, syndicale, coopérative, mutualiste, dans laquelle les agriculteurs voient le plus sûr moyen de sortir des graves difficultés qu'ils éprouvent actuellement.

Nos lecteurs pourront se procurer le compte rendu sténographique complet de ce Congrès (rapports, discussions et vœux) auprès de la Confédération Nationale des Associations Agricoles, 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e). Le prix de ce volume d'environ 300 pages est fixé à 15 francs l'exemplaire franco.

C'est dans cet esprit, que l'Association Générale des Producteurs de Blé, toutes les grandes associations, les chambres d'Agriculture, ont préconisé et obtenu du Parlement unanime les primes à l'exportation. Depuis trois mois, agriculteurs et commerçants s'emploient avec plus ou moins de bonheur, à vider les greniers vers l'Angleterre, l'Italie, etc.,

Trois cent-millions de primes ont été volées, c'est de quoi exporter plus de six millions de quintaux de blé. En ce moment, le vidage joue son plein. Il se heurte à la baisse continue du marché extérieur ; déjà, les prix du blé exporté et ceux du blé vendu à l'intérieur se rapprochent l'un de l'autre.

Le chiffre de 6.000.000 de quintaux sera-t-il suffisant ? Nous n'en savons rien. Les statistiques officielles, les seules que nous ayons, sont on ne peut plus inexactes.

En tous les cas, l'élimination d'un lot aussi important de froment nous rapproche du moment où la balance de l'offre et de la demande jouera en notre faveur.

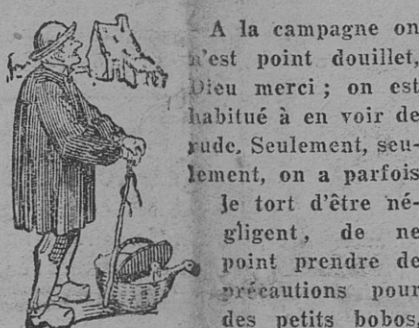
C'est un résultat. Tel est le rôle de l'exportation : de toute façon, il ne peut qu'améliorer grandement la situation.

En ce moment, le Sénat des Etats-Unis, effrayé de la mévente des stocks énormes de blé de ses producteurs, discute lui aussi une politique de primes à la sortie et à l'exportation. L'appliquera-t-il ? Ce serait la course à la baisse de tous les cotés, sur le plan international.

Mais n'est-il pas instructif de voir que les Etats-Unis, si glorieux de leur organisation de vente coopérative, de leurs colossaux éleveurs, de leurs titaniques silos, de leur warrantage au 4/5^e, sont, après deux ans de surproduction, obligés d'en arriver à chercher la liquidation par l'octroi de primes à l'exportation ! La vieille école française éclairée encore une fois le nouveau monde. L'esprit de nos grands économistes du XVIII^e siècle — les amis de Robespierre et de Lafayette — fournit aux Etats-Unis l'ultime secours.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs.

Un Brin de Causette...



A la campagne on n'est point douillet. Dieu merci ; on est habitué à en voir de rude. Seulement, seulement, on a parfois le tort d'être négligent, de ne point prendre de précautions pour des petits bobos, qui sont bien sûr rien en commençant, mais qui souvent prennent mauvaise tournure faute de soins et pis qui vous clouent pendant longtemps sans pouvoir travailler.

C'est arrivé assez souvent chez moi et chez mes ouailles : des gars, en taillant les haies, qui se piquaient avec une épine, ou qui se coupaient, ou qui s'écorchaient avec un vieux clou de la bérroquette. Je leur disais : « Faut cautériser ça avec un peu de teinture d'iode... » mais ils en rigolaient, les matins, d'un air de se payer ma folie, qu'ils ne voulaient point voir en peinture — je parle de la teinture d'iode, bien entendu. Y en a même qui, pour arrêter la saignée de leur coupure qui... saignait dessus !

Quoi d'étonnant qu'après, ça s'envenime, que le mal blanc ou la gangrène se mette dedans. On fait venir le médecin, beaucoup de visites, des pansements ; ça coûte cher. J'ai bien vu que c'est l'assurance qui paye, mais enfin ça fait souffrir, et pis quelque fois on peut même partir dans un autre monde ! J'ai vu des cas comme ça se produire, des pauvres malheureux attrapper le tétanos, d'une petite coupure de quatre sous, qui sont morts en souffrant horriblement et qui laissent des orphelins.

Méfiez-vous donc, les gars, des mauvaises piqûres : c'est jamais bon d'être piqué... au physique comme au moral !

Ca dépend encore des piqûres. Dans ma p'tite enfance, je m'souviens qu'un brave curé — cultivateur d'abeilles — m'avions dit que les piqûres de ces dames ne lui faisaient pas de mal, mais qu'au contraire ses mouches l'avaient guéri de ses rhumatismes. « En pensez-vous les vieux amis, qui souffrez de rhumatismes, de névralgies ou de tumeurs ? Vous allez dire que c'est un remède de bonne femme, ou une invention à la Jeanne ! — Dame, c'est point lui qu'a inventé ça, pas plus que les mouches à miel. J'ai lu dans un livre qu'un médecin, M. Tere, de Marbourg — quelque part en Autriche — avait employé les piqûres d'abeilles pendant vingt-six ans, avec succès, dans plus de 500 cas de rhumatismes. A chaque séance y faisait piquer les malades autour de l'articulation atteinte, par 70 abeilles. Paraît même qu'un impotent a été piqué, à lui seul, 6.592 fois, et a fini par danser la bourrée après le traitement.

Du côté de Marseille, on parlait encore d'une jeune femme de cinquante ans, atteinte de loupus, qui s'était fait piquer 1.500 fois la figure, qu'a été définitivement guérie. Une autre jeune fille fut guérie d'un loupus, à l'aide de 4.000 piqûres d'abeilles, échelonnées sur neuf mois.

Vous voyez donc que les mouches à miel ont du bon, non point seulement pour leur suc, mais encore pour guérir du pauvre monde. C'est comme dans tout, faut toujours de la patience, de l'énergie pour supporter le traitement, puisqu'il faut quelques fois neuf mois pour que la piqûre fasse de l'effet !

Et maintenant, qui aura le courage d'essayer ? — « Au premier de ces Messieurs », comme on dit chez le perruquier.

MAITRE JEANNOT.
P. S. — Merci pour toutes les lettres reçues au sujet de la dernière Causette. Les femmes répondent... Nous y reviendrons.

Les Assurances Sociales et les Anciens Combattants

Application de l'article 51
Paragraphe 5

A la suite des démarches d'une délégation de la Confédération, nous avons pu obtenir que, pour les anciens combattants et victimes de la guerre et, en même temps, assurés sociaux bénéficiaires de la loi des 4 août 1923 et 30 décembre 1928 ayant adhéré avant la date d'application de la loi des assurances sociales à une Société mutuelle de retraites, les subventions de l'Etat allouées à ces camarades dans leur Société soient maintenues dans le cadre de la loi sur les assurances sociales.

Ces subventions (25 à 60 % suivant l'âge), s'appliqueront aux cotisations prélevées sur leur salaire au titre de la loi d'assurance par la constitution d'une retraite. Il a été bien spécifié dans les déclarations du gouvernement que les pensions provenant de la capitalisation de ces subventions viendraient en sus des minima de pensions fixés par la loi.

Moins large que nous ne l'aurions souhaité, ce texte subordonne l'octroi de la subvention à ces conditions :

1^o Avoir été inscrit dans une Société mutuelle encaissant la subvention de l'Etat conformément aux lois de 1923 et 1928 avant le 1^{er} juillet 1930 ;

2^o Avoir versé antérieurement au 1^{er} juillet 1930 pour la retraite mutuelle, une cotisation annuelle égale au précompte qui devra être effectué sur les salaires au titre de l'assurance-vieillesse.

La part de prélèvement sur le salaire (incombrant au salarié) destinée à la garantie du risque vieillesse est de :

Pour un cotisant ayant un salaire annuel de	Le salaire de base est de	Salarié du Commerce et de l'Industrie	Salarié des professions agricoles
moins de 2.400	1.800	36 fr.	18 fr.
2.400 à 4.500	3.600	72 »	36 »
4.500 à 6.000	5.400	108 »	54 »
6.000 à 9.600	7.200	144 »	72 »
9.600 et plus	10.800	240 »	120 »

Ces cotisations sont le minimum prévu par la loi et qui sera probablement augmenté. Mieux vaut donc verser plus que moins.

Nous attirons l'attention de nos camarades assurés sociaux sur l'intérêt qu'il y a pour eux à adhérer sans retard à une Société mutuelle

de retraites affiliée à une Caisse autonome, pour un minimum de cotisations correspondant au taux qui est le leur et qui est indiqué dans le tableau ci-dessus, quitte à réduire par la suite cette cotisation, ce qu'ils pourront toujours faire.

Ils auront tout avantage à rester ensuite inscrits à leur Caisse autonome, ayant la faculté de réduire le montant de leurs versements annuels jusqu'à 36 fr., minimum prévu par les statuts des Caisse autonome conformément à la loi.

Pour conclure, nous faisons un suprême appel aux anciens combattants et victimes de la guerre, futurs assujettis obligatoires aux Assurances sociales.

S'ils ne veulent pas être forcés, pour réclamer le bénéfice des subventions de l'Etat dans le cadre de la loi des Assurances sociales, c'est tout de suite qu'ils doivent adhérer à une Caisse mutuelle de retraite.

La Mutuelle Retraite des anciens combattants et victimes de guerre de la Loire-Inférieure, 9, rue Franklin, à Nantes, Société affiliée à la Caisse autonome nationale de retraite mutuelle des A. C. et V. de G., la plus forte des Caisse autonomes d'A. C., groupant actuellement plus de 100.000 membres cotisants et ayant à ce jour plus de 130 millions de fonds placés, leur est ouverte.

Qu'ils y adhèrent immédiatement, car, dans quelques semaines, il sera trop tard, et ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils laissent échapper par leur faute un avantage très important.

En vue de se garantir également contre les autres risques (maladies, maternité, décès), nous ne pouvons que les engager vivement à adhérer sans tarder, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet prochain, pour les salariés

du commerce et de l'industrie à une des Sociétés de Secours mutuels affiliées à l'Union départementale, pour les salariés des professions agricoles, à la Société mutuelle agricole du Syndicat central des agriculteurs de la Loire-Inférieure, 2, rue Scribe, à Nantes.

CONCOURS des Producteurs de Blé en 1930

M. le ministre de l'Agriculture a mis à la disposition de l'Office agricole départemental de la Loire-Inférieure, une somme importante pour récompenser les meilleures cultures de blés à grand rendement, de variétés acclimatées, et pour en propager l'emploi dans le département.

En 1930, ce Concours est ouvert dans les cantons de :

Châteaubriant, Saint-Julien-de-Vouvantes, Moisdon, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille, Varades, Ligné, Ancenis, Nort-sur-Erdre, Carquefou, Le Loroux-Bottereau, Vertou, Vallet, Clisson, Aigrefeuille, Legé, Bouaye, Nantes et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Les cantons non désignés ci-dessus seront appelés à concourir en 1931.

Des concours cantonaux, du premier degré, seront institués par les Comices agricoles des cantons désignés ci-dessus et suivis d'un concours du 2^e degré, entre les 4 premiers lauréats de chaque canton, dans les conditions ci-après :

1^o Concours cantonaux du 1^{er} degré :

Peuvent seuls concourir, les cultivateurs (propriétaires, fermiers et métayers), présentant des champs de blés des variétés ci-après, choisies parmi les meilleures sortes à grand rendement de nom et d'origine connus, acclimatées dans le pays et susceptibles de fournir de la semence :

Noms des variétés : Hâlif inversable, Hybride des Alliés, Japhet, Bon Fermier, Goldendrop ou Rouge d'Ecosse, Rouge de Bordeaux, Vilmorin 23, Hybride du Trésor, Saint-Laud, ou toutes autres variétés ayant fait leurs preuves.

Chaque cultivateur devra présenter en blé sélectionné les superficies suivantes :

Dans les exploitations de moins de 10 hectares : 50 ares. — Dans les exploitations de plus de 10 hectares : 1 ha, au moins.

Pour le classement, il sera tenu compte notamment de l'assolement, des engrais employés, de la pureté des variétés cultivées, de l'absence des mauvaises herbes et de la régularité de la végétation.

Les cultivateurs désireux de prendre part au Concours, devront s'inscrire auprès du secrétaire du Com-

UNE BELLE PAIRE DE BŒUFS CHAROLLAIS



« Brillant », 6 ans, et « Galand », 5 ans, deux frères pesant ensemble 2.010 kilos, élevés à la Poterie de Venansault, chez M. Pierre Boire, ont été vendus 12.050 fr.

Photo Feticot, La Roche-sur-Yon.

ce de leur canton avant le 10 juin, dernier délai.

Ils lui feront connaître :

1° Leurs noms, prénoms et adresses ;

2° Le nom de la ferme et sa superficie ;

3° La superficie totale cultivée en blés de toute nature ;

4° Pour chaque variété indiquée ci-dessus, la superficie cultivée, le nom et l'origine de cette variété.

Les jurys cantonaux décerneront des prix (dont le plus élevé ne dépassera pas 200 fr.) aux concurrents dont les mérites seront jugés suffisants.

La visite des cultures sera effectuée dans la 2^e quinzaine du mois de juin, par les jurys institués par les Comices.

2° Concours du 2^e degré :

L'Office agricole fera procéder dans la première quinzaine de juillet, par un jury spécial présidé par le directeur des Services agricoles, à la visite des blés classés des 4 premiers lauréats de chaque concours cantonal.

Il distribuera des prix importants aux meilleurs et les reconnaîtra, s'ils le méritent, comme vendeurs de blés de semences, pour l'achat desquels des ristournes seront accordées à l'automne.

Le Préfet,

Paul MATHIVET.

Le Président de l'Office agricole,
L. LEFEUVRE.

UN BON SYNDIQUE NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLE-TIN, IL EST AUSSI UN PROPAGANDISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

COMMERCE DE LA FARINE ET DU PAIN

Le Ministre de l'Agriculture
à MM. les Préfets.

Paris, le 20 mai 1930.

La période actuelle de variations rapides des cours du blé rend plus nécessaire encore votre vigilance avisée en ce qui concerne la surveillance des relations normales entre les prix du blé et ceux de la farine et du pain.

Il importe que, le plus possible, ces relations résultent du libre jeu de la concurrence, à la fois sur les prix et sur la qualité des farines et du pain. Les conditions présentes du marché permettent, en effet, d'obtenir des farines présentant le maximum de qualités gustatives et alimentaires, sans addition tendant à modifier le produit naturel des moutures bien conduites.

S'il importe que le travail des farines loyales procure aux meuniers et aux boulangers une équitable rémunération, il importe aussi de réprimer les abus et de protéger en même temps les consommateurs et le commerce honnête.

Des experts qualifiés pourront vous préciser les données des problèmes soulevés, mais il vous appartient de prendre vous-même, le cas échéant, les mesures dictées par les situations particulières, sans réunir les commissions consultatives prévues par la loi du 31 août 1924, qui ont rendu des services, mais dont l'intervention n'est plus indispensable.

Toutefois, vous aurez à suivre de très près le mouvement des cours, et s'il vous apparaissait que le prix du pain ne se maintient pas en harmonie avec celui du blé et de la farine, vous ne devez pas hésiter à signaler aux intéressés cette situation et à user, s'il y a lieu, des pouvoirs que vous confère la réglementation existante.

Vos rapports mensuels montrent d'ailleurs toute l'attention que vous portez à ces importantes questions. Je vous prie de continuer l'envoi de vos observations sous le timbre : Direction de l'Agriculture, office de renseignements agricoles.

Fernand DAVID.

SALAISON DES FOURRAGES

Le sel, à la dose de 10 à 20 kilos par 1.000 kilos de fourrages, en augmente la valeur alimentaire et donne aux foins un goût recherché des animaux.

Rappelons que tout agriculteur peut employer du sel pour usage agricole et sans formalité jusqu'à concurrence de 500 kilos. Pour une quantité supérieure, fournir le certificat suivant établi par le maire de la commune :

Le Maire de..... arrondissement de..... département de..... certifie que M..... est agriculteur dans cette commune et qu'une quantité de..... kilos de sel dénatré peut lui être nécessaire pour les besoins de son exploitation.

(Sceau de la mairie) : Le Maire,



Travaux à faire en Juin

AU JARDIN POTAGER

Semer en pleine terre : Radis de tous les mois et radis d'hiver (le radis noir), celui-ci jusqu'à la fin juin, dernier délai. Pois variés jusqu'à la fin de juin ; chou-rave (dernier délai), rapin, choux d'hiver (choux de Vaugirard, choux de Norvège), dernier délai ; chou-fleur d'automne, scarole blonde au commencement du mois, haricots variés pour récolter en vert (En vue de la récolte en sec, les variétés naines peuvent encore se semer, mais pendant les premiers jours du mois seulement). Oignons pour la production de tout petits bulbes (grenaille de Mulhouse), ces oignons gros comme une noisette sont recherchés pour confire au vinaigre, préparer certains plats ; on peut tirer en les plantant de très gros oignons. On obtient cette « grenaille » par ce semis tardif. On sème très dru : 600 grammes par are de terre non fumée, on récolte en août. Si l'on n'a pas d'oignon blanc, ces petits bulbes peuvent se planter fin février pour les remplacer. Planter les choux d'été dans la première quinzaine du mois ; les derniers, choux de Bruxelles.

Repiquer les fraisiers des quatre saisons venus du semis fait en mai. On les plante en pépinière en attendant leur mise en place définitive, une fois devenus plus forts.

AU JARDIN FRUITIER

Greffer en approche sur les parties dénudées des branches charpentières (pommier, pommier, pêcher) pour y établir les branches fruitières nouvelles.

Palisser la vigne, le pêcher.

Pincer et repincer les bourgeons et faux bourgeons des branches fruitières (pommier, pommier, pêcher, vigne). Tailler en vert le pêcher. Pratiquer l'éclaircie des pêches, et n'en garder que deux par couronne fruitière, afin de les avoir plus grosses.

Ensacher les poires et les pommes sujettes à la tavelure afin de combattre efficacement cette maladie.

Combattre les insectes et les cryptogames, le Puceron par le jus

de tabac (nicotine) ; l'Oïdium par la fleur de soufre, le Mildiou par la bouillie bordelaise, ou Bourguignonne. Il y a de plus au commerce d'excellents produits : Lysol, bouillies sulfureuses, bouillies sucrées très adhérentes, toutes ayant fait leurs preuves.

AU JARDIN D'ORNEMENT

Arbres et arbustes. — Tailler les espèces défilantes qui ont une floraison de printemps : les Dentzia, Diervilla, Lilas, Xanthoceras, etc... Marquer les rameaux herbacés des Akébia, Clématites, Aristoloches, Glycines.

Récolter pour les semis en pépinières, Cerisier des oiseaux, Cerisier Sainte-Lucie, Chèvrefeuille, etc...

Semer sous châssis froid en terre de bruyère : Rhododendron, Azalées, Kalnia, tenir ces semis ombrés et frais.

Traiter les rosiers atteints de blanc par la fleur de soufre et l'eau sulfureuse.

En ce qui concerne les fleurs de pleine terre, enlever les oignons de Tulipes, Jacinthes, Crocus, Narcisses, griffes de Renonculas, pattes d'Anémones, les laisser sécher à l'ombre, les conserver sur des tablettes d'une chambre ou d'une orangerie. Semer les plantes vivaces : Aconit, Anémone, Pied d'Alouette, Gillet, Anémone, Renoncule, Pyréthre rose, Rose-Trémière, Saponaire.

Achever de planter corbeilles et plate-bandes ; récolter les graines de Myosotis, Pensées, Silènes ; arroser à l'engrais liquide certaines plantes en pots pour les nourrir : Palmiers, Dracenas, Aralias, en principe les espèces à feuillage. En ce qui concerne les plantes d'appartement, les nourrir avec des engrais d'emploi facile : 2 grammes de nitrate de soude, ou de nitrate de potasse par litre d'eau par exemple. Sur deux arrosages en faire un à l'eau claire, et un à l'eau contenant l'un de ces engrais.

G. DURIVAUT.

Ingénieur horticulteur.
Directeur du Jardin des Plantes.

La semaine prochaine, un intéressant article de M. VINET père, sur les « Influences Lunaires ».

Quelques Hybrides Producteurs directs

Il ne s'agit pas de prendre parti, ici, dans la querelle interminable qui met aux prises partisans et détracteurs des hybrides. Il faut reconnaître plusieurs faits. Malgré les objections de certaines personnes viticoles, malgré le silence hostile de plusieurs autres, les hybrides ont gagné du terrain.

Aux bons conseils pour le maintien des vieux cépages, les vignerons qui ne peuvent pas vendre leurs vins sous un nom de cru répondent qu'ils ont besoin de manger...

D'ailleurs, les ennemis déclarés des producteurs directs en plantent même quelques-uns, sous prétexte d'expériences ou de curiosité scientifique.

— Est-il bien sûr qu'on ne trouve pas aujourd'hui des hybrides qui valent, au moins dans certaines situations, les Meslier ou les Folle-blanche ? Entretenir — comme on l'a fait trop longtemps — la conspiration du silence autour des hybrides producteurs directs, c'est faire le jeu des négociants plus ou moins scrupuleux qui vendent n'importe quoi.

C'est maintenant les viticulteurs dans l'ignorance des progrès de l'hybridation et les inciter à se rejeter vers les Noahs, les Othellos, les Terres qui font, bon an mal an, sans trop de peine, du vin qui se vend !

Aussi, croyons-nous utile d'éclairer les viticulteurs qui sont déjà décidés à recourir aux hybrides, en leur disant : « Adressez-vous à des maisons très sérieuses, à des obtenteurs présentant toutes les garanties de compétence et d'honnêteté. »

Voici, à ce sujet, les observations faites par M. Albert Dupoux, ingénieur agricole, directeur technique du Centre de Cours, près Cosne-sur-Loire (Nièvre), sur plusieurs hybrides recommandables pour notre région.

Ces observations portent sur les numéros suivants :

1. Producteurs directs rouges :
Seibel 4643-5455-6905
Seyve 872-893-2049.
Baco 1 ou 24 X 23.

2. Producteurs directs blancs :
Seibel 4986-4995-5279-5409,
Seyve 450.
Coudere 162.

SEIBEL 4643
Noir. — Maturité : 1^{re} époque tardive. — Débourrement moyen ou légèrement hâtif.

D'une très bonne vigueur dans le terrain argilo-calcaire du champ principal d'expérimentation, se comporte bien par ailleurs dans des terrains très différents. Semble peu exigeant à ce point de vue en raison de son système racinaire puissant.

Port érigé, pas trop encombré. Ici se classe parmi les producteurs assez capricieux : très chargé en 1925, il gèle en 1926, ne refait pas de fruits et ne donne qu'une récolte insignifiante en 1927. M. Desmoulin, directeur des Services agricoles de la Drôme, le donne comme de fructification bien satisfaisante et régulière à taille courte.

Belles grappes moyennes, cylindro-coniques, courtes, trapues, pesant 150 grammes environ. Grains surmoyens, sphériques, assez serrés ; très pulpeux, croquants, bien sucrés, de saveur agréable. Peut se conserver longtemps sur la souche sans pourrir.

La résistance du 4643 aux maladies cryptogamiques est pratiquement suffisante en années comme 1924-1928. Au contraire, par les années à mildiou comme 1926-1927, il y a lieu de lui donner deux sulfatages et deux soufrages.

Le vin, bien coloré, d'un bon degré, n'est pas fœsé ; il présente parfois étant tout nouveau, un bouquet particulier et un léger goût herbacé, mais s'améliore rapidement par les soutirages.

SEIBEL 5455

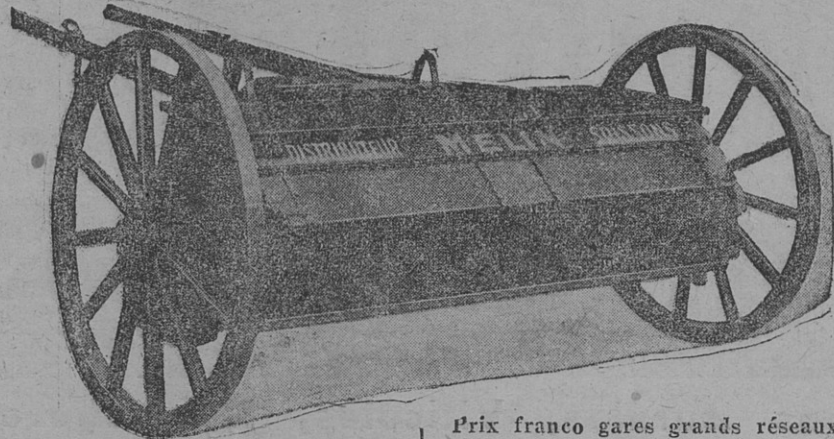
Noir. — Maturité : 1^{re} époque. Débourrement moyen. Cépée de bonne vigueur et assez peu exigeant comme terrains. Peut aller franc de pied dans toutes les bonnes terres à vignes. Ailleurs, il sera bon de le greffer. A proscrire des terrains trop calcaires.

Port érigé. Nous ne l'avons pas, ici, en production. Il passe généralement pour un producteur satisfaisant et régulier, MM. Rives et Rouart parlent, dans leur ouvrage, d'une très belle production.

Voici les notes que nous avons prises. M. Buchet-Desforges et moi,



Distributeurs d'Engrais



NOUVEAU MODÈLE à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant ; commande du fond par bielles.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 2.440 fr.
— 1^{re} 75... 2.490 »
— 2^{me} ... 2.525 »

Supplément pour carlers à bain d'huile des deux côtés : 135 francs.

Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Notices explicatives et références sur demande.

Tous autres modèles et autres marques de distributeurs sur demande.

Houes à Bras

POUR CULTURE MARAÎCHÈRE ET JARDINS

D'un poids de 12 kil. environ, cette houe, munie d'un grand nombre d'accessoires, permet de faire différents travaux, à divers écartements et profondeurs (travail des plantes en ligne, binage, scarifiage, buttage, etc.).

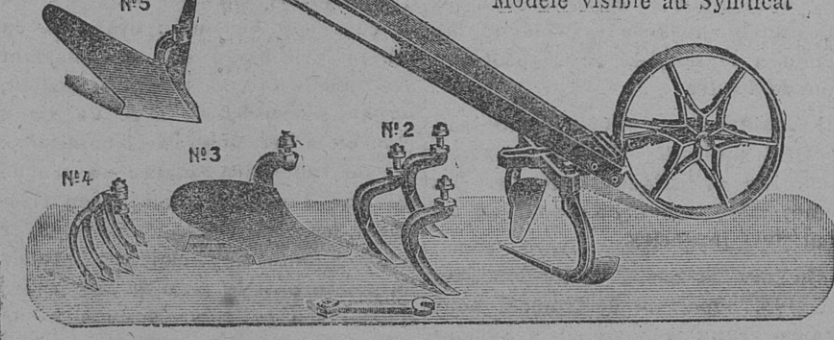
Le travail s'effectue en poussant la houe par secousses. Largeur de travail, de 0 m. 32 à 0 m. 42 ou de 0 m. 42 à 0 m. 62 (préciser en commandant).

Prix avec 2 rasettes..... 100 fr.

Avec 2 rasettes, 3 dents, 1 soc charrue, soc butteur à ailes et 1 griffe... 165 fr.

Dép^t usine - Remise aux adhérents

Modèle visible au Syndicat



Bacs à fleurs

Bacs ronds, en chêne verni, bord uni, ou denté ; trois cercles, peints rouge, bronzé ou noir.

Modèles solides et coquets, pour toutes plantes.

Diamètres : 0^m 30 ; 11 fr. 50 — 0^m 35, 13 fr. 75 — 0^m 40, 16 fr. — 0^m 45, 17 fr. 25 — 0^m 50, 22 fr. 50 — 0^m 55, 25 fr. 50 — 0^m 60, 33 fr. 50.

Prix nets, départ fabrique.

Badigeonneur Mécanique

Avec agitateur, pour désinfection et blanchiment des murs, plafonds, cloisons, écuries, traitement des arbres fruitiers, etc... Badigeonneur, blanchit 2.000 mètres carrés par jour ; désinfecte rapidement, sans brosse, ni pinceaux.

Appareil 25 litres, avec pieds, poignées, tuyau caoutchouc et accessoires. Prix : 360 francs. Supplément pour brouette, 45 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Rouleaux de Jardin

Rouleaux de jardin et tennis, à bords arrondis en 2 billes, complets :

Sans contre-poids :

Diam. Poids Prix
0^m 40 83 kg. 200 fr.
0^m 50 123 — 400 »
0^m 60 155 — 520 »

Avec contre-poids :

0^m 40 104 kg. 370 fr.
0^m 50 160 — 490 »
0^m 60 218 — 620 »

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Tondeuses à Gazon

A bras, hélice à 4 lames, roues de 0^m 20. Hauteur de coupe : 1 à 3 cm. 1/2.

Larg. de coupe : 0^m 25 Prix : 260 fr.
— 0^m 30 — 265 »
— 0^m 35 — 280 »
— 0^m 40 — 295 »

Prix départ. — Remise aux adhérents.

Tondeuses à 3 lames et tondeuses à cheval, nous consulter.

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Son train d'engrenage d'embrayage ne comporte aucun boulon et peut se démonter en une minute, temps record, par l'enlèvement d'une seule goupille, ses doigts sont en acier moulé (et non en fonte malleable).

Son timon contreplaqué breveté, obtenu par les procédés employés dans la fabrication des ailes d'avion, est très souple et de haute résistance.

Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames, franco de port, et une garantie de 5 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1930. derniers perfectionnements :

Coupe 1^{re} 15..... 1.840 fr.

Coupe 1^{re} 30..... 1.915 —

APPAREIL A MOISSONNER, 220 fr.

Remise à nos adhérents.

Modèles ordinaires, à vitesse accélérée :

Coupe 1^{re}..... 1.700 fr.

Coupe 1^{re} 07..... 1.710 —

Coupe 1^{re} 15..... 1.800 —

Coupe 1^{re} 30..... 1.815 —

Remise et même garantie, franco de port.

MEULES p^r Faucheuses

MODÈLE COURANT à manivelle, grès plat ou biseauté. Préciser en commandant :

N^o 0 grès de 40/42 cm... 70 fr.

N^o 2 — 44/46 cm... 80 »

MEULE « LA FACILE » avec support spécial pour affûter uniformément les lames de faucheuses et moissonneuses. Ne se livre qu'avec grès plat 42/45. Prix : 100 fr.

MEULE « RECORD » à meule en corindon vitrifié travaillant dans l'eau ; livrée avec support pour l'affûtage des sections. Bâti métallique. Système pratique. Prix : 295 fr.

Tous ces prix de meules s'entendent départ fabrique, avec remise à nos adhérents. Pour grès de rechange, nous consulter, indiquer diamètre et préciser grès plat ou biseauté.

Abreuvoirs

Tous modèles. — Nous consulter.

Buanderies



En tôle d'acier de 3^e /^m, craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenance supérieure sur demande.

Prix avec chaudière et couvercle galvanisé

N^o Conten. Prix

1 50 lit. 253 » 275 »

2 60 — 261 » 314 »

3 80 — 325 » 363 »

4 100 — 374 » 413 »

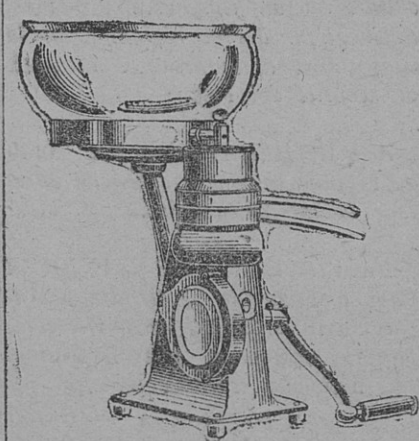
5 125 — 424 » 462 »

6 150 — 468 » 491 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

Ecrémeuses

Construction soignée et robuste, assurant le maximum de garanties. Bol à équilibrage automatique, système donnant un écrémage absolument parfait. Dentures obliques, assurant une marche légère et silencieuse. Coussinet à ressort. Graissage automatique par bain d'huile. Machines garanties contre tous vices de construction.



Modèle visible au Syndicat, à Nantes.

N^o 2D 120 lit^{re} bassin déporté 1.450 »

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

Autre marque réputée :

Débit 60 litres..... 950 fr.

— 100 litres..... 1.200 »

— 130 litres..... 1.350 »

— 160 litres..... 1.600 »

— 200 litres..... 1.850 »

Remise à nos adhérents.

Autres marques nous consulter.

Semoir portatif

pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastron indépendant et bretelles cuir.

Prix du semoir complet, à prendre au Syndicat, à Nantes : 20 litres, 39 francs ; 25 litres, 44 francs.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE POUR COMMANDER VOS INSTRUMENTS DE RECOLTE.

SEYVE 893

Noir. — Maturité : 1^{re} époque. — Débourrement : moyen.

Cépée très vigoureuse dans la plupart des terrains. Ne semble chloroser en terrain calcaire que lorsqu'on approche d'une teneur de 35, 40 % de carbonate de chaux.

Port érigé. — Avoûtement des bois laisse toujours à désirer.

Producteur très régulier et gros producteur auquel la taille courte convient bien. Généralement deux grappes au sarment : parfois trois et même quelquefois quatre. Les repousses de la coque sont souvent fructifères, d'où une repousse à fruits intéressante après les fortes gélées printanières. Met à fruits de bonne heure.

Grappes coniques de 120 à 170 grammes ; grains sphériques, sous-moyens à moyens, serrés, très légèrement pulpeux, à pellicule mince, fades et peu sucrés, mais à goût à peu près neutre.

Le raisin ne se conserve guère sur souche et, par des fins de septembre pluvieuses, pourrit abondamment (1927).

Seyve 893 est de résistance pratiquement suffisante aux maladies cryptogamiques. On gagnera à lui

donner un ou deux traitements en très mauvaises années, surtout au point de vue de la maturation des raisins.

Le vin de 893 seul pèse de 6 à 7°, sous notre climat, et est à peine rosé. Nettement inférieur.

Malgré cela, malgré la pourriture, Seyve 893 mérite une large place dans les plantations nouvelles, par suite de l'abondance et surtout de la régularité de sa production. Intéressant en mélange.

Un coup d'œil sur nos Vignobles

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue
Berthe, Nantes. Service réservé à nos
Adhérents, 5 francs par annonce paraissant
2 fois.

OFFRES

89. — A vendre, jument grise,
1 m. 62, 4 ans, très douce, habituée à
tous travaux agricoles. Prix modéré.
90. — A vendre sur pied, foie de
prairie haute, Côte Saint-Sébastien
(1 hectare).
91. — A vendre génisse Jerseyse,
race pure, 6 mois, origine de beur-
rières remarquables, 900 francs.
92. — A vendre : 1/2 muids, barri-
ques, 1/2 barriques, tous genres.
S'adresser à M. Charon-Jaquin, 36,
quai Malakoff, Nantes.
93. — A vendre : 1^{er} très beaux ca-
netons Pékin, 2 et 3 mois, issus de
parents primés, Nantes 1930 ; 2^e Coqs
et poulettes Wyandottes blanches, issus
de parents primés, Nantes 1930.
94. — A vendre, faucheuse « La
France » 2 chevaux, 4 ans d'usage.
Bon état.

DEMANDES

64. — On demande un homme à
toutes mains, très sérieux, sachant
soigner le bétail.
65. — On demande ménage jardi-
nier pour propriété des environs de
Nantes.
66. — Veuve, 45 ans, 2 enfants 10
et 6 ans, demande place de femme
de basse cour, libre en septembre.
67. — On demande ménage jardi-
nier 4 branches, la femme cuisine
simple et accommodage courant.



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous
s'entendent pour le détail par quantité
de 100 kilos, minimum

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1, 170 »
Riz Saigon Importation N° 2, 165 »
Issues de riz..... 112 »
Farine de Manioc..... 125 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes
ou Chantenay.
LE TITAN..... 152 »
Farine alimentaire pour porcs et bo-
vins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chan-
tenay.
Farine « La Reine », 124 fr, les 100
kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)
Farine de maïs..... 130 »
Maïs pour volailles..... 115 »
Sorgho logé dép. Nantes..... 103 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p^r volailles 111 »
Grandes Pondeuses..... 116 »
Farine de viande..... 172 »

Poudre d'os alimentaire..... 86 »
Farine d'os alimentaire..... 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour
pondeuses..... 130 »
Pâtée poussins à l'huile de
foie de morue..... 150 »
Provende « LAPOX » pour
lapins..... 125 »
Farine de Poisson supérieure 200 »
— Viande extra..... 200 »
Coquilles huîtres..... 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélangés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 96 »
Son mélangé Say, 50 %..... 113 »
Paille mélangée Say, 50 %..... 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-
Gobelins et Pont-d'Ardres.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 99 »
Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (suc-
cédané, avoine tourteaux) 109 »
ALIMENTATION DES BOEUFES
ET VACHES
« Optima » :
p^r vaches laitières (en cub.) 120 »
p^r engraissement d. boeufs 129 »
p^r veaux (le sac de 5 k.) 150 »
ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1..... 85 »
— « Sucraff » N° 2..... 82 »
ALIMENTATION DES PORCS
« Optima » :
p^r engraissement des porcs 120 »
pour porcelets et truies..... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-
Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des por-
celets et engraissement des porcs,
15 fr. la boîte, pris au bureau du
Syndicat.

Sulfate de cuivre

Sulfate français..... 300 »
Sulfate anglais..... 300 »

Soufre - Bouillie

Soufre..... 160 »
Les 100 kilos, Majoration de 3 fr. par
100 kilos pour livraisons en sacs de
50 kilos.
Bouillie « Azur »..... 310 »
Les 100 kilos, sur wagon Nantes.

Peinture

En vente à nos bureaux, 2, rue
Scribe, peinture « Philofer », en bi-
dons de 5 et 2 kilos, spéciale pour
machines agricoles, métaux et tous
matériaux.

PRIN :

Le bidon de 5 kilos, en rouge, le
kilo, 11 fr. 50 ; autres couleurs, le
kilo, 9 fr. 30.
La boîte de 2 kilos, en rouge, la
boîte, 23 fr. 50 ; autres couleurs, la
boîte, 18 fr. 70.

Remise à nos adhérents
Aucune commande ne sera expé-
diée par chemin de fer. Ces marchan-
dises devront être prises à nos
bureaux.

CHÉMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

ETÉ 1930

Facilités offertes aux Touristes
effectuant des Circuits automobiles

En vue de développer le tourisme
dans les régions desservies par des ser-
vices réguliers d'auto-cars, la Compa-
gnie d'Orléans a décidé d'accorder aux
porteurs de billets aller et retour du
Tarif spécial V. n° 2 et commun V.
n° 102, ou de billets aller et retour
pour familles nombreuses et réformés
de guerre (annexe commune aux tarifs
généraux de G. V. et aux tarifs spé-
ciaux V. n° 1, V. n° 101 (titre I) et V.
n° 2-102), délivrés au départ des gares
de son Réseau (1) à destination de la
gare de rattachement de ces circuits,
une validité supplémentaire gratuite
d'un jour par circuit effectué.

Cette validité supplémentaire est por-
tée à huit jours pour les circuits de la
Route de Bretagne et des Gorges du
Tarn, à cinq jours pour celui de la
Route des Monts d'Auvergne et à trois
jours pour le circuit de deux journées
au départ de Rocamadour.

Les gares points de départ des cir-
cuits sont les suivantes : Orléans, Blois,
Tours, Saumur, Angers, Pornichet, La
Baule-Escoublac, Le Pouliguen, Vannes,
Quiberon (pour Le Palais Belle-Ile), Lor-
ient, Quimper, Argentan-sur-Grèze,
Limoges-Bénédictins, Périgueux, Les
Eyzies, Brive, Rocamadour, La Bour-
boule, Le Mont-Dore, Montluçon.

La prolongation sera accordée, par
la gare point de départ du circuit, sur
production d'une attestation de l'entre-
prise de transport, au voyageur qui
aura effectué le circuit.

Ces dispositions sont applicables pen-
dant la durée du fonctionnement des
circuits.

(1) Sauf Paris, en ce qui concerne les
circuits au départ de Blois et de Tours
soumis à un régime particulier.

HUILES ET GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhé-
rents huiles et graisses de première
qualité, marchandise rendue franco
toutes gares. Les bidons de 25 et 50
litres sont facturés 15 et 20 fr. et
repris, si retournés franco à l'usine,
en bon état. Les fûts de 100 et 170
kilos sont gratuits, ainsi que les
emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide..... 3 20 3 60 4 »
Épaisse..... 3 30 3 70 4 10

Pour écremeuses :

Demi-blanche..... 4 10 4 50 4 90
Blanche pure..... 4 60 5 » 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70
Fluide, 1/2 fluide... 4 20 4 60 5 »
1/2 épaisse..... 4 40 4 80 5 20
Épaisse..... 4 90 5 30 5 80
Huile de ricin pure 8 » 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la
boîte de 1 kg. en vente au Syndi-
cat, ou franco par 24 boîtes.

En fût de 100 kg., 3 fr. 60 le kilo



Nantes, le 6 Juin.

Grains et Farines

Ces cours s'entendent par wagon
complet, départ lieu de production.

Blé en disponible..... 115
Avoines grises ou noires..... 60
Sarrasin..... 78
Orge..... 78
Avoine bigarrée..... 55
Son..... 30
Seigle..... 56
Maïs Plata..... 92
Maïs Indo-Chine..... 80

Fourrages

On cote suivant lieux de produc-
tion, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée..... 275 à 280
Paille de blé pressée..... 270 à 275
Paille d'avoine pressée..... 240 à 245
Paille d'orge pressée..... 235 à 240

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX
Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 30 mai

BOEUF, 2 : Le 1/2 kilo, derrière,
6,75 ; devant, 3,50. — VEAUX, 337 :
Le 1/2 kilo, 1^{re} qual., 9,75 à 10,75 ; 2^e
qual., 8,75 à 9,75. — MOUTONS, 90 :
Le 1/2 kilo, 9 à 10.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

A Juin

Artichauts, la botte, 8 fr. — As-
perges, la botte, 6 fr. — Carottes, la
botte, 1,50. — Choux pommes, les
16, 6 fr. — Choux-fleurs, les 11, 30
fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Hari-
cots verts, le kilo, 18 fr. — Laitues,
la pièce, 0,30. — Navets, la botte,
1 fr. — Oseille, le kilo, 0,30. — Oi-
gnons, la botte, 0,75. — Petits pois,
le kilo, 1,30. — Radis, les 12, 6 fr.

Cours des Vins

Muscadet 1929..... 450 à 550
Gros-Plant..... 225 à 275
Noah..... 150 à 200

ACHETEZ - VOS BOUCHONS -

ARTICLES DE CAVE

TONNELLERIE ET VITICULTURE

chez **Emile Boullery**

7, Quai Bréanès (près la Poste) - NANTES

Téléphone 433-01 - R. C. Nantes 12.279

COOPERATIVE

SANS CHANGEMENT,

VOIR DERNIER BULLETIN

TOUT CULTIVATEUR AVISE LIT

LE BULLETIN DES AGRICUL-

TEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

RE.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 8 Juin. — Chapelle-des-
Marais, Nantes.

Lundi 9. — Bouée, La Limouzinière,
La Remaudière, Soudan, Saint-
Mars-la-Jaille, Nozay, Pont-Château.

Mardi 10. — Boussay, Le Loroux-
Bottereau, Port-Saint-Père, Saint-
Molf, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 11. — Arthon-en-Retz,
Guenrouët, Petit-Auverné, Pont-Châ-
teau, Saint-Père-en-Retz, Saint-Phil-
bert-de-Grand-Lieu, Châteaubriant,
Savenay.

Jeudi 12. — Aigrefeuille, Ancenis,
La Chapelle-Heulin.

Vendredi 13. — Sainte-Pazanne,
Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 14. — Madeleine, Guérande.



NANTES (Talensac)

Boeuf. — 1^{re} catégorie, le 1/2 kilo : 7
à 12, 2^e 3,50 à 4, 3^e 1,50 à 3.
Veau. — 1^{re} catégorie, le 1/2 kilo :
7,50 à 12, 2^e 7,50 à 8,50, 3^e 4 à 7.
Mouton. — 1^{re} catégorie, le 1/2 kilo :
9 à 11, 2^e 7,50 à 9, 3^e 5 à 6.
Porc. — Le 1/2 kilo : 7,75 à 9,25.
Beurre. — Le 1/2 kilo, 7,50 à 8.
Œufs. — La douzaine, 5 à 5,25.
Lapins. — Le 1/2 kilo, 6,50.
Poulets. — Le 1/2 kilo, 10 à 11.

ANCIENS

Poulets (la couple) : moyens 30 à 35
fr., petits 25 à 30 fr.; canards, la pièce,
15 à 20 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12
fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs,
la douzaine, 4 fr. à 4,50; beurre, le
demi-kilo 6 à 7 fr.; veaux, le kilo, 7,75
à 8,20; porcs, le kilo, 7,90 à 7,95.

CANDÉ

Froment, 118-120; seigle 95-100; orge
90; avoine 95; pommes de terre, 55-60;
paille 1.000 kilos, 310-320; foin 1.000 kg.,
430; beurre, le 1/2 kilo, 5,50 à 6,50; œufs
la douz., 4,50; poulets, la paire, 28 à 36;
canards, la paire, 28 à 36; lapins, la
pièce, 12 à 18; pigeons, la paire, 10 à
12 fr. — Porcs gras, amenés et vendus
50, le kilo 8,75; porcs maigres, amenés
et vendus 140; oreillons, amenés 550,
vendus 320.

CHATEAUBRIANT

Blé, 115 fr.; sarrasin, 80 fr.; avoine,
80 fr.; orge, 80 fr.; son, 60 fr.
Paille, 150 fr. les 500 kilos; foin nou-
veau, 125 à 130 fr.
Cidre, 140 à 145 fr. la barrique, droits
en sus. Hausse sensible due à la mau-
vaise apparence de la prochaine récolte.
Beurre en gros, 11 fr. le kilo; en
détail, 13 fr. le kilo; œufs, 4 à 5 fr. la
douzaine.

Viennes poules, la couple, 35 fr.; gros
poulets 40-42 fr.; moyens 30-35 fr.; pe-
tits 20-22 fr.; canards, 40-46 fr.; pi-
geons, 10 à 12 fr.; lapins, 13-15 fr. la
pièce.

Boeufs et génisses pour boucherie, 5
à 5,50 le kilo; vaches, 4,75 à 5,25;
veaux, 7 à 8 fr.; porcs gras, 7 à 7,50;
porcs maigres, 4,50 à 6,00 fr.; porcs de
lait, 300 à 340 fr.

Vaches amouillantes ou fraîches vé-
lées : bretonnes, 1.700 à 2.000 fr.; nor-
mandes, 3.000 à 3.500 fr.; bêtes d'her-
bage, 2.000 à 2.500 fr.; bœufs de tra-
vail, six dents, 6 à 7.000 fr. et plus;
bovins non accomplis, 2.500 à 3.000 fr.
Pouliches, 3.800 à 2.500 fr.; bons che-
vaux, 3.000 à 4.500 fr.; chevaux de bou-
cherie, 700 à 1.700 fr.

Blé, 116 à 118; avoine, 53 à 55; seigle,
60 à 62; orge mouture, 63 à 65; sarras-
sin, 70 à 72; son, 56 à 60; paille de
pays en vrac, 130 à 140; paille pressée,
150 à 160, le tout au 100 kilos.

Cidre, la barrique, 110 à 115.
Beurre, 4,10 à 4,60; vache, 3,50 à 4;
veau, 8,25 à 8,50; moutons, 6,72 à 7;
porcs gras, 7,10 à 7,50, le kilo sur pied.
Porcets de 6 à 8 semaines, 270 à
320; de 2 à 3 mois, 340 à 400; couran-
tins, de 3 à 4 mois, 470 à 600; jeunes
trouilles adultes, 580 à 700, suivant poids
et beauté.

LA ROCHE-BERNARD

Blé, 115; avoine 65; sarrasin 90; sei-
gle 60; pommes de terre 20 fr.; cidre
150 à 165 fr. la barrique. Beurre 6 à
6,50 la livre; œufs 4 à 4,50 la douzaine.
Poulets, gros 50 à 60 fr. la paire, moyens
30 à 35 fr.
Boeufs 4 à 4,50; vaches 3 à 3,50; veaux
8,50 à 9 fr. Porcs 8 à 8,50.

PAIMBOEUF

Blé, 110-115; avoine 65-70; farine 168-
170; son 63-65 fr. Foin, les 500 kilos,
175-185. Paille 150-160 fr. Pommes de
terre nouvelles, les 50 kilos, 65-70 fr.
Beurre 14 à 14,50 le kilo en gros; 7 à
7,50 la livre, au détail. Œufs, 3,75 à 4 fr.
Poulets, 22 à 35 fr. Canards 32 à 35 fr.
Pigeonniers 12 à 13 fr. 50 la couple.
Lapins 15 à 22 fr. suivant grosseur.
Boeufs gras 4 à 4,60 le kilo vif; vaches
3,90 à 4,30; taureaux 4 à 4,40; veaux 7,50
à 7,90. Moutons 7 à 7,30. Porcs 8,10 à
8,50.

SAINT-PAZANNE

Poulets (la couple) : gros 55 à 70 fr.,
moyens, 45 à 55 fr., petits 30 à 45 fr.;
pigeons, la couple, 8 à 11 fr.; lapins, la
pièce, 13 à 26 fr.; œufs, la douzaine, 5
fr. à 5,50; beurre, le demi-kilo, 7,25 à
7,75.

SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Poulets gros, la couple, 55 à 70;
moyens, 40 à 50; petits 35 à 40; canards
la pièce, 18 à 22; pigeons la couple 9
à 10; lapins la pièce, 15 à 25; œufs, la
douzaine 4,50; beurre, le demi-kilo, 6,50.

CLAISSON

Blé 110; blane 110; avoine 80; blé
noir 80; paille, les 500 kilos, 80 à 35;
poulets gros, la couple, 50 à 55; moyens
41 à 40; petits, 35 à 40 canards, la pi-
èce, 15 à 20; lapins, 12 à 25; œufs, la
douz., 4,50; beurre, le 1/2 kilo, 6 à 7,50;
bœufs gras, le kilo sur pied, 6 à 6,50;
bœufs de travail, la paire, 5.000 à 7.000; vaches
grasses, le kilo, 4 à 5; laitières, l'unité,
1.200 à 3.000; veaux de lait, 6,75 à 7,25;
porcs 8,20; porcs de lait, 300 à 350.

NACHECOUL

Blé, 105 à 115 fr.; avoine, 65 à 75 fr.;
blé noir, 92 à 100 fr.; foin, les 500 kilos,
150 à 200 fr.; paille, 150 à 160 fr.; pou-
lets, la couple, gros 70 à 81 fr., moyens
60 à 69 fr., petit 50 à 59 fr.; canards,
la pièce, 26 à 31 fr., suivant qualité et
grosseur; pigeons, la couple, 12 à 13 fr.;
lapins, la pièce, gros 23 à 30 fr., moyens
18 à 22 fr., petits 14 à 17 fr.; beurre,
la livre, 6,75 à 7,50; bœufs gras, le
kilo sur pied, 5 fr.; bœufs de travail,
la paire, 7.000 à 9.000 fr.; vaches gras-
ses, le kilo, 4,2 à 4,50; laitières, 3.000
à 4.200 fr.; taureaux, le kilo sur pied,
4,75; veaux, 8,50; moutons, 9 fr.; porcs
gras, 8 fr.; porcs de lait, 250 à 350 fr.;
courantins, 400 à 550 fr.; veaux d'éle-
vage de trois semaines, 600 fr.; génisses
d'élevage d'un an, 1.800 fr.

Vente du bétail très active.

Petits pois, 2 fr. le kilo; asperges,
5 fr. le kilo; fraises, 3 fr. le kilo; pom-
mes de terre, 1 fr.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure
assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, œil-
lets cuivre tous les mètres, 1^{re} 50 de
cords à chaque coin, ou cords à cou-
lisse sur les largeurs, au choix du pre-
neur. Marques comprises, marchandise
départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit 12 80

Lin et Jute : vert gras..... 14 50

Chanvre : N° 1 vert gras..... 17 25

— N° 2 vert gras..... 18 50

— N° 3 gras, cachou..... 19 00

— N° 4 vert gras..... 21 35

Colon : N° 1 vert gras..... 17 80

— N° 2 gras, enduit ou..... 19 00

— N° 3 vert gras..... 21 70

— N° 4 vert gras ou..... 22 »

cachou..... 22 »

Passer les commandes au Syndicat.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

VERGNE et Fils, licencié en droit,

Experts fonciers,

à St-Philbert-de-Grand-Lieu

A LOUER pour le 25 avril 1931, à prix
d'argent ou à moitié fruits, au gré des
preneurs, une Ferme située commune
de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, conte-
nant 22 hectares 64 centiares.

Pour les renseignements et traiter,
s'adresser aux dits experts.

PLACEMENTS

la Société Générale de Négociations

21, Rue Auber, PARIS (IX)

Fondée en 1873

offre à chacun un placement intéressant

Bons de dépôt de 1.000 fr. et au-dessus

6 mois : 5 % l'an ; 1 an : 7 % ; 2 ans : 8 % l'an

Net d'impôt cédulaire

Intérêt payé d'avance lors du versement

Ces bons comportent une double garantie :

1. Engagement personnel de